

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 9 de l'ordre du jour

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

#### *Trente et unième session*

*Centre International de Conférences, Genève (Suisse), 30 juin - 4 juillet 2008*

### QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

#### GÉNÉRALITÉS

1. Conformément à l'Article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat soumet une estimation des dépenses fondée sur le projet de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires, en même temps que des renseignements sur les dépenses de la période financière précédente. L'estimation des dépenses inclut les dépenses de fonctionnement de la Commission et de ses organes subsidiaires créés en vertu des Articles X.1(a) et X.1(b)(ii), ainsi que les dépenses relatives au personnel affecté au Programme et d'autres dépenses engagées au titre des services au personnel. Le présent document fournit des renseignements sur les dépenses de l'exercice budgétaire (2006-2007). Il fournit aussi des informations mises à jour sur le budget de la période en cours (2008-2009), pour lequel des estimations avaient été présentée et notées lors de la trentième session de la Commission<sup>1</sup>.

#### A. BUDGET ET DÉPENSES POUR 2006-2007

2. Les ressources de l'exercice 2006-2007 provenaient de la contribution de la FAO au Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires (Codex Alimentarius), comme indiqué sous l'entité de programme 2DP03 du Programme de travail et budget 2006-07, ainsi que de la contribution de l'OMS pour la même période. Le tableau 1 (annexe) présente les ressources et les dépenses pour l'exercice biennal 2006-2007.

3. Par rapport à l'exercice précédent (2004-2005)<sup>2</sup>, les dépenses totales du Codex ont augmenté, passant de 6 637 000 dollars EU à 7 378 000 dollars EU, montant plus élevé que le budget présenté dans le tableau 2 du document ALINORM 06/29/10. Cet écart entre le budget et les dépenses a été compensé par l'augmentation de la contribution de la FAO, puisque celle de l'OMS avait été fixée au niveau de son engagement précédent. En particulier, les dépenses de personnel ont été exposées aux fluctuations considérables du taux de change (entre le dollar EU affaibli et l'euro). Contrairement à ce qui s'est produit

<sup>1</sup> ALINORM 07/30/9; ALINORM 07/30/REP, par. 115-123.

<sup>2</sup> ALINORM 06/29/9, tableau 1.

pour les traitements du personnel du cadre organique, dont tous les postes sont restés pourvus pendant tout l'exercice, les dépenses liées aux traitements du personnel des services généraux ont été inférieures aux prévisions du fait que nombre de postes sont restés vacants. Ces vacances de postes prolongées ont obligé à recruter du personnel temporaire et des consultants, dont le coût est indiqué au titre des « Autres ressources humaines » (les dépenses correspondant à cette ligne budgétaire se sont élevées à 978 000 dollar EU en 2004-2005) et de la « facturation interne ». Les dépenses à ce dernier titre ont toutefois sensiblement diminué en 2006-2007, de quelque 670 000 dollar EU par rapport à l'exercice précédent, grâce à la suppression de la distribution des documents de travail sous forme imprimée aux membres et observateurs du Codex.

4. Outre sa contribution au titre de son budget ordinaire, l'OMS assume le coût d'un de ses fonctionnaires affecté au Secrétariat du Codex en qualité de fonctionnaire principal chargé des normes alimentaires depuis février 2005. La FAO bénéficie également du détachement de la part de gouvernements membres de deux administrateurs affectés au Secrétariat du Codex en qualité de chargés des normes alimentaires.

## **B. BUDGET POUR 2008-2009**

5. Le projet de budget pour l'exercice biennal 2008-2009 a été présenté à la trentième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2007)<sup>3</sup>. Au moment où ce projet de budget a été établi, le budget de la FAO pour 2008-2009 n'avait pas encore été approuvé par ses organes directeurs, tandis que celui de l'OMS avait été approuvé par l'Assemblée mondiale de la santé à sa soixantième session (mai 2007).

6. À sa trentième session, la Commission a:

- pris note du projet de budget du Codex pour 2008-2009 et exprimé le souhait que la FAO et l'OMS allouent au programme du Codex un budget qui permette à son secrétariat de conserver, au minimum, le même pouvoir d'achat que celui correspondant à l'exercice 2006-2007, lançant un appel aux membres du Codex pour qu'ils manifestent leur soutien au Codex au sein des organes directeurs de la FAO et de l'OMS;
- demandé à la FAO et à l'OMS, dans l'attente de l'adoption du russe par la Conférence de la FAO en tant que langue de la FAO, d'accroître le budget du Codex de façon à permettre l'utilisation du russe au sein de la Commission et du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Europe; et
- demandé à la FAO et à l'OMS d'envisager d'ajouter le portugais aux langues d'interprétation du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique, conformément à la politique appliquée lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique et du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique.<sup>4</sup>

7. À sa trente-quatrième session, tenue en novembre 2007, la Conférence de la FAO a examiné le projet de Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2008-2009. La Conférence a noté que le « budget de maintenance » visait à garantir le financement des priorités de fond récemment identifiées par les membres, tout en intégrant les augmentations de coût anticipées et d'autres facteurs de façon à maintenir le pouvoir d'achat des programmes de la FAO au niveau approuvé pour l'exercice 2006-2007.<sup>5</sup> La Conférence de la FAO avait approuvé une ouverture de crédits nette de 929,8 millions de dollars EU, tout en se réservant le droit de réexaminer à sa session extraordinaire de novembre 2008 les ouvertures de crédits (nettes) susmentionnées en vue d'approuver tout ajustement qui pourrait être nécessaire du fait des décisions prises concernant le Plan d'action immédiate lié à l'Évaluation externe indépendante de la FAO (EEI)<sup>6</sup>.

8. À sa soixantième session, tenue en décembre 2007, le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a été informé de la situation budgétaire concernant l'exercice 2008-2009, y compris des décisions prises par la Conférence de la FAO à sa trente-quatrième session. Le Comité a pris note des informations fournies sur le processus budgétaire pour 2008-2009 et a exhorté la FAO et l'OMS à établir dès

<sup>3</sup> ALINORM 07/30/9, par. 5-14 et tableaux 2A et 2B.

<sup>4</sup> ALINORM 07/30/REP, par. 123.

<sup>5</sup> C 2007/3 (Programme de travail et budget 2008-2009).

<sup>6</sup> C 2007/REP, par. 89-103 et Résolution 3/2007.

que possible le budget définitif du Codex à des fins de planification et à ne pas seulement protéger le budget d'éventuelles réductions, mais à l'augmenter de façon à permettre l'adoption d'une langue supplémentaire<sup>7</sup>.

9. Conformément à la résolution 3/2007 de la Conférence de la FAO sur les ouvertures de crédits pour 2008-2009, le Secrétariat de l'Organisation a formulé des propositions de budget révisées pour 2008-2009, tenant compte des priorités exprimées par les organes directeurs de la FAO. La contribution de la FAO au programme du Codex dans le PTB 2008-2009 s'élève à 7 195 500 dollars EU, tandis que celle de l'OMS se monte à 1 225 000 dollars EU. Les contributions de l'OMS et de la FAO au Codex sont imputées sur leurs budgets ordinaires respectifs, conformément aux dispositions de l'Article 9 des Statuts de la Commission du Codex Alimentarius.

10. Le tableau 2 (annexe) résume les propositions relatives au budget du Codex présentées à la trentième session de la Commission et le PTB approuvé pour 2008-09. L'écart entre les propositions initiales et le budget final est due aux augmentations de coût et aux fluctuations des taux de change.

11. L'attention est appelée sur les gains d'efficacité appliqués à tous les programmes techniques de la FAO dans le budget pour 2008: ainsi, les crédits effectivement alloués par la FAO à l'entité de programme 2DP03 seront inférieurs de 103 000 dollars EU au chiffre indiqué dans le budget pour 2008 (soit 206 000 dollars EU sur la totalité de l'exercice).

12. Les incidences de la situation budgétaire telle que décrite ci-dessus sur les activités de la Commission du Codex Alimentarius en 2008-2009 sont évaluées comme suit:

- **Réunions:** toutes les sessions du Codex prévues pour l'exercice en cours seront tenues, notamment deux sessions de la Commission, trois sessions du Comité exécutif et une session pour chacun des six Comités de coordination FAO/OMS;
- **Langues:** le russe ne sera pas ajouté aux langues de la Commission faute de ressources suffisantes, tandis que le portugais sera introduit à titre expérimental comme langue d'interprétation (mais pas pour la traduction des documents) pour le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique. L'impact de l'ajout du portugais sera évalué par la Commission en 2009;
- **Enregistrement audio:** les enregistrements audio et la diffusion sur le web des actes du Comité exécutif et de la Commission seront maintenus;
- **Publication:** les normes et textes apparentés du Codex continueront à être publiés sur CD-ROM et sur le site web du Codex, tandis qu'un certain nombre de publications thématiques seront imprimées, de même que les rapports de la Commission et le Manuel de procédure (voir CAC31/INF8 pour plus de renseignements);
- **Documentation:** la distribution aux membres du Codex et aux observateurs d'invitations imprimées aux sessions du Codex sera supprimée et remplacée par la diffusion électronique de copies scannées. La distribution d'invitations imprimées aux personnes figurant sur la liste officielle de distribution de la FAO sera maintenue. La distribution, sous format électronique exclusivement, des documents de travail sera poursuivie (voir CAC31/INF8 pour plus de renseignements);
- **Effectifs du Secrétariat:** tous les postes actuels du Secrétariat du Codex financés par le budget ordinaire seront maintenus (soit un secrétaire exécutif, deux fonctionnaires principaux chargés des normes alimentaires, quatre chargés des normes alimentaires, un secrétaire, deux commis aux documents, trois commis et un commis-dactylographe).

13. La Commission est invitée à prendre note de ces informations et à formuler d'éventuelles observations à leur sujet.

---

<sup>7</sup> ALINORM 08/31/3, par. 52-60.

## C. AUTRES MÉCANISMES DE FINANCEMENT

14. À sa vingt-neuvième session, la Commission est convenue de demander au Secrétariat de préparer, en collaboration avec la FAO et l'OMS, un document de travail sur les moyens d'assurer un financement plus durable, notamment en ayant recours à d'autres sources de financement. Le document de travail ALINORM 07/30/9 Add.1 a été préparé et présenté au Comité exécutif à sa cinquante-neuvième session et à la Commission à sa trentième session. Toutefois, faute de temps, le document n'a pas bénéficié de l'attention voulue lors de ces sessions et la Commission, à sa trentième session, a demandé au Comité exécutif de l'examiner à sa soixantième session<sup>8</sup>.

15. La Commission est invitée à prendre note du débat qui a eu lieu au sein du Comité exécutif à ses soixantième et soixante et unième sessions sur cette question<sup>9</sup> et à formuler toutes observations ou orientations qu'il jugera utiles.

---

<sup>8</sup> ALINORM 07/30/REP, par. 124 et 125.

<sup>9</sup> ALINORM 08/31/3, par. 43-51.

## ANNEXE

---

**TABLEAUX RELATIFS AU BUDGET ET AUX DÉPENSES**


---

**Tableau 1: Budget et dépenses 2006-2007 – Comptes regroupés (en milliers de \$EU)**

Description du compte	Budget <sup>10</sup>	Dépenses
Contribution de la FAO	5 707 (82,3%)	6 112 (82,8%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17,7%)	1 225 (16,6%)
Recettes accessoires <sup>11</sup>		41 (0,6%)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>6 932</b> <b>(100%)</b>	<b>7 378</b> <b>(100%)</b>
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 161 [31,2%]	2 670 [36,2%]
Traitements des agents des services généraux	986 [14,2%]	875 [11,9%]
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>3 147</b> <b>(45,4%)</b>	<b>3 545</b> <b>(48,0%)</b>
Autres ressources humaines <sup>12</sup>	471 [6,8%]	1 284 [17,4%]
Dépenses générales <sup>13</sup>	225 [3,2%]	359 [4,9%]
Matériel durable <sup>14</sup>	113 [1,6%]	133 [1,8%]
Facturation interne <sup>15</sup>	2 279 [32,9%]	1 349 [18,3%]
Frais de voyage	697 [10,1%]	708 [9,6%]
<b>Autres dépenses</b>	<b>3 785</b> <b>(54,6%)</b>	<b>3 833</b> <b>(61,0%)</b>
<b>TOTAL COÛTS ESTIMÉS</b>	<b>6 932</b> <b>(100%)</b>	<b>7 378</b> <b>(100%)</b>

<sup>10</sup> Programme de travail 2006/2007 révisé, tel que présenté dans le document ALINORM 06/29/10, tableau 2.

<sup>11</sup> Soit le remboursement de la part d'organismes extérieurs d'activités entreprises pour eux.

<sup>12</sup> Soit consultants, personnel contractuel et heures supplémentaires.

<sup>13</sup> Inclut le petit matériel et les dépenses générales de fonctionnement, les frais généraux et les frais d'hospitalité.

<sup>14</sup> Inclut le matériel informatique et le mobilier.

<sup>15</sup> Inclut le personnel temporaire, la traduction, l'interprétation et l'impression, assurés par les unités compétentes du siège de la FAO.

Tableau 2. Budget du Codex 2008-2009 (en milliers de \$EU)

Description du compte	Propositions de budget initiales soumises à la 30ème session de la Commission du Codex <sup>16</sup>	PTB approuvé 2008-2009
Contribution de la FAO	5 720 (82,4%)	7 195 (85,5%)
Contribution de l'OMS	1 225 (17,6%)	1 225 (14,5%)
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>6 945</b> <b>(100%)</b>	<b>8 420</b> <b>(100%)</b>
Traitements des fonctionnaires du cadre organique	2 161 [31,1%]	2 676 [31,8%]
Traitements des agents des services généraux	983 [14,2%]	1 317 [15,6%]
<b>Dépenses de personnel</b>	<b>3 144</b> <b>(45,3%)</b>	<b>3 993</b> <b>(47,4%)</b>
Autres ressources humaines	484 [7,0%]	533 [6,3%]
Dépenses générales	225 [3,2%]	244 [2,9%]
Matériel durable	134 [1,9%]	145 [1,7%]
Facturation interne	2 261 [32,6%]	2 758 [32,8%]
Frais de voyage	697 [10,0%]	747 [8,9%]
<b>Autres dépenses</b>	<b>3 801</b> <b>(54,7%)</b>	<b>4 427</b> <b>(52,6%)</b>
<b>TOTAL COÛTS ESTIMÉS</b>	<b>6 945</b> <b>(100%)</b>	<b>8 420</b> <b>(100%)</b>

<sup>16</sup> Proposition relative au budget du Codex 2008-2009 (sans augmentation de coût), telle que présentée dans le document ALINORM 07/30/9, tableau 2A.